L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DÉLAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS.
LUNDI, (MATIN,) 24 JANVIER 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 24 janvier.

Enfin la malle de la Mobile venue samedi, contenait les journaux de N. York du 3 janvier; ils annoncent l'arrivée du paquebot *John Jay*, cap. Holdredge, venant de Londres en 23 jours! par cette occasion, on a reçu les papiers de Londres du 7 décembre au soir, et de Liverpool du 8. Nous nous empressons de donner la substance des nouvelles reproduites par les feuilles américaines.

—Le brick *Kremlin*, parti d'Elsineur le 29 novembre, est arrivé à Boston le 1er. janvier. Le capitaine rapporte qu'à son départ de St. Petersbourg on avait appris qu'une forte division de l'armée russe marchait sur les frontières de l'ouest.

Le langage des journaux européens s'est considérablement adouci depuis les dernières dates; on a vu qu'à la fin de novembre ils étaient à la guerre, maintenant tout est changé, et on paraît être assez généralement d'opinion que la paix ne sera pas troublée. Cependant il n'y a eu aucun changement réel dans la situation ou les dispositions des cabinets.

Les journaux de Londres du 4, du 6 et du 7 décembre contiennent le rapport fait à la cour des pairs sur l'accusation des ex-ministres, et la suite des dépositions des principaux témoins à charge. Ce rapport embrasse le résultat de l'examen du prince de Polignac et de ses collègues, les 28 août, 26 et 27 octobre et 29 novembre. Ce document, d'une immense étendue, a été reproduit par les feuilles américaines, même par quelques journaux de Londres; la première partie n'est guère qu'un récit succint des évènemens qui ont précédé et marqué la révolution de juillet; mais la seconde, qui traite de l'accusation des ex-ministres, comme instigateurs des incendies de la Normandie, est du plus grand intérêt. Les recherches étendues et impartiales qui ont été faites, ont néanmoins été insuffisantes pour établir la culpabilité de Polignac et de ses collègues, et un voile sombre couvre encore l'origine de ces atrocités. "L'esprit de justice avec lequel les autorités françaises ont dirigé les investigations qui ont été faites dans cette affaire, dit le *Courier* de Londres, ne sera point oublié dans les fastes de l'histoire et tournera au profit de leur gloire."

La troisième partie n'a rapport qu'à des questions de compétence. Le journal anglais que nous venons de citer, termine ainsi ses remarques sur ce long et important document: "La justice aura son cours en France, et ces malheureux, dont les crimes nous paraissent plutôt dignes de pitié à cause de leurs erreurs, seront jugés régulièrement; mais, si le bruit qui court est fondé, le plus grand criminel aurait échappé aux mains de la justice." Cette observation est importante, et, jointe au langage doucereux de M. le comte de Bastard, rapporteur de la commission, qui a osé faire l'éloge de MM. Courvaisier et Chantelauze, elle nous porte à croire que les ex-ministres en auront été quittes pour la peur, et que le peuple sera encore une fois obligé de prendre les armes pour se faire justice.

L'empereur de Russie a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de faire marcher son armée au delà de ses frontières, sans le consentement des grandes puissances européennes. Ce fait n'a pas été annoncé officiellement, mais le *Courier* le faisant connaître, dit qu'il le tient d'une source respectable.

Un journal de Berlin dit, qu'on a appris avec plaisir dans cette ville le résultat des premières conférences de Londres, pour l'arrangement des affaires de la Belgique. Le même journal ajoute: "Les mesures militaires que nous prenons ne sont que des mesures de sécurité, telles que les états sont appelés à en prendre dans des circonstances aussi critiques que celles-ci."

Le même vent de paix semble régner à Vienne; on écrit de cette capitale sous la date du [illegible] novembre. "Le protocole de Londres du [illegible] novembre, la réponse du gouvernement belge, la promesse d'une suspension d'hostilités, ont causé la plus grande satisfaction, et nous permettent à peine de douter de l'arrangement à l'amiable, de cette importante contestation dont l'esprit de parti a tellement pris avantage; surtout depuis que M. de Potter, convaincu de l'insuffisance de son influence pour établir une république, a abandonné le théâtre de son action révolutionnaire, lequel est couvert de sang et de feu. Les fonds, qui étaient tombés à la nouvelle de la marche des troupes russes, sont remontés hier et encore plus aujourd'hui, par suite de ce que l'*Observateur Autrichien* a publié le protocole de Londres."

A en juger par le langage des ministres français, le gouvernement de ce pays entretient aussi l'opinion que la paix ne sera pas troublée. Dans la séance de la chambre des députés du [illegible] décembre, M. Laffitte, après avoir dit que les cabinets européens ne cessaient de donner au gouvernement les assurances les plus pacifiques et les plus positives, a ajouté: "Les évènemens qui viennent de se passer dans un pays voisin, nous avaient portés à croire qu'une crise était inévitable; de là, ces armemens commencés par plusieurs puissances: mais nous pouvons vous assurer qu'ils sont faits plutôt comme mesures de précaution, que dans des dispositions hostiles. Nous avons reçu sur ce sujet l'explication la plus positive et la plus satisfaisante. Nous sommes décidés à agir avec la plus grande prudence dans nos relations extérieures. La guerre a des chances terribles. Nous espérons que le triomphe de la liberté n'exigera pas qu'on répande des torrens de sang et qu'on dissipe des trésors incalculables: mais, dans tous les cas, la France est décidée à ne pas souffrir la violation du principe de non-intervention. Si la guerre est inévitable, il faut qu'il soit prouvé au monde que nous ne l'avons pas cherchée, et que ce n'est que quand nous avons été placés entre la guerre et la renonciation à nos principes, que nous l'avons acceptée. Nous continuerons à négocier, mais nous armerons en même temps. Nos négociations seront soutenues par 500,000 soldats, bien armés, bien commandés, et par une réserve d'un *million* de gardes nationaux; et si les circonstances l'exigeaient, le roi se mettrait à la tête de la nation. Si de nouveaux orages se déclarent à la vue des trois couleurs, tant pis pour ceux qui les auront provoqués, nous ne serons pas responsables des conséquences aux yeux du monde. Quand la France et l'Angleterre souhaitent la paix, quand les autres grandes puissances en désirent avec ardeur la conservation, comment pourrait-on croire à une guerre? Je le répète, nos négociations seront soutenues par 500,000 soldats et un million de gardes nationaux.

Le maréchal Soult, ministre de la guerre, après avoir parlé à peu près dans le même sens, s'exprime ainsi: "La France a renoncé aux idées de conquêtes; elle désire la liberté au dedans et son indépendance au dehors, et si elle était obligée de tirer l'épée, trois millions de gardes nationaux sont prêts à entrer en campagne."

Dans la séance du 4 décembre, les délibérations ont été moins calmes, et ont découvert une certaine irritation. Le général Lamarque étant appelé à la tribune, s'est exprimé ainsi: "Je m'empresse de remplir le vœu de la chambre en présentant mon rapport sur le projet ministériel concernant une levée de 80,000 hommes, le lendemain de sa présentation. Je partage l'anxiété de mes collègues, car il ne faut pas nous fier aux promesses de puissances étrangères. Si elles désirent la paix, pourquoi ces préparatifs guerriers? Je conviens qu'ils n'ont rien de dangereux pour nous. Malheur à ceux qui nous rappelleraient que, à une époque non encore éloignée, nous avons tenu dans nos mains les destinées de plus d'une autre nation. Nous devons insister pour que le principe de non-intervention, auquel nous avons sacrifié nos sentimens particuliers, soit respecté par les autres." Le général Lamarque examine ensuite les dispositions du projet. Il approuve celle qui abaisse à 4 pieds 11 pouces la taille exigée pour la conscription. "Plus d'un Goliath du nord, dit-il, est tombé sous les coups de nos héros de cette taille. La victoire n'a plus besoin de la force musculaire. De nos jours, le fusil est préférable à la massue d'Hercule." Il termine en proposant l'adoption du projet. La discussion fut fixée au lundi 6.

Le 1er. décembre, M. Laffitte, président du conseil, communiqua une résolution relative à l'indemnité des émigrés: "Je viens, dit-il, réparer en quelque sorte, l'immense dommage occasionné au pays par un gouvernement qui a si mal dirigé nos affaires pendant plus de quinze ans. Je viens proposer de rendre au trésor national le fond commun de l'indemnité accordée par ce gouvernement aux émigrés." Le même jour, la chambre des députés a résolu, par un vote de 211 voix contre 71, d'accorder aux ministres du culte israëlite les mêmes émolumens qu'à ceux des autres sectes.

Les affaires de la Belgique n'avançaient guère: à la suite d'une nouvelle conférence tenue à Londres le 6 décembre, il a été résolu que lord Palmerston serait envoyé dans les Pays-Bas, pour négocier au nom des alliés.—Selon le rapport de MM. Cartwright et Bresson, commissaires députés près du gouvernement belge, le congrès ne paraît nullement disposé à céder à aucune influence étrangère, dans le choix d'un souverain,

Les nouvelles de la Suisse sont importantes. Le *Messager*, de Paris, contient une lettre de Lausane, qui dit en substance: que les habitants de Zurich, déterminés à obtenir la réforme de la constitution, se sont armés, au nombre de 4,000 hommes, et ont attaqué le gouvernement, qui se trouve ainsi menacé de tous côtés. Selon le *Nouvelliste Vaudois*, et l'*Aviso*, les cantons de Glaris et du Tessin se sont levés en masse, et ont pris les armes. De nombreuses réunions ont eu lieu à Zurich, Ulster et Weinselden, à l'effet de demander des réformes.—Une lettre de Genève du 26 novembre, dit, que 12,000 paysans armés sont entrés dans le canton de Berne et ont renversé le gouvernement. Les rapports des cantons de Soleure, de Lucerne, d'Aarau sont de même nature. Dans ce dernier, les pavillons aux deux couleurs, bleu et noir pour le canton, et bleu et rouge pour l'Union suisse, ont été partout arborés. A Soleure, le gouvernement a publié une proclamation, par laquelle il annonce qu'il a convoqué une réunion extraordinaire du Grand Conseil pour le 25 novembre, afin de reviser la constitution. Il paraît qu'un conseil révolutionnaire, de 70 individus, s'était déjà assemblé et discutait les questions de réforme.

Des lettres de Zurich du 29 novembre, disent que le Grand Conseil, qui s'est réuni le 28, à 8 heures du matin, a accédé aux demandes impérieures faites au nom des 12,000 hommes assemblés à Ulster. Les deux tiers de la représentation cantonale ont été donnés aux communes rurales, et de nouvelles élections devront avoir lieu le plus tôt possible. Depuis 1798 la Suisse n'avait pas montré un tel désir de former un gouvernement libre et éclairé.

Dans la Savoie, il y a aussi de l'agitation. Plusieurs sentinelles piémontaises ont été massacrées.

Don Miguel a failli être assassiné le 15 octobre.

Le Pape était à toute extrémité, aux dernières dates de Rome (26 nov.); on pensait que S.S. n'avait plus que quelques heures à vivre, au départ du courrier.

—Le mécontentement et l'esprit d'insurrection se répandent de plus en plus en Angleterre, et paraissent aujourd'hui avoir gagné toutes les provinces. Des désordres d'une nature alarmante, des scènes violentes ont éclaté à la fois dans plusieurs districts; la destruction des machines à l'usage des manufactures a été le premier objet des entreprises de la populace, et elle a promené l'incendie là où la surveillance et l'opposition des magistrats rendaient ses efforts inutiles. Dans une émeute à Hoifield, dans le Bedfordshire, 60 personnes ont été emprisonnées et 280 envoyées dans la maison de correction.

Le nouveau ministère s'occupe d'un plan complet de réforme dans les dépenses du gouvernement. Il entre dans ses projets de réduire d'un tiers ou d'un quart les émolumens de toute espèce, et de retrancher une fort somme sur la liste civile.

En Irlande, la plus horrible détresse pèse sur une grande partie de la population. D'après le *Limerick Post*, dans la seule paroisse de Limerick, de 10 à 11,000 personnes sont dépourvues de tout moyen de subsister, et on en compte 14,000 dans une situation semblable au faubourg St. Mary. (*Cour. des E.-U.*)

EXTÉRIEUR.

POLOGNE.

(*Correspondance particulière du* GLOBE.)

L'armée polonaise a reçu l'ordre de se réunir sur les frontières de la Prusse. Deux corps de l'armée russe avancent sur la ligne de la Vistule; l'armée qui a fait la guerre de Turquie prendra ses cantonnemens en Podolie et en Volhynie. L'armement se fait avec une énergie toute particulière. Au mois de décembre elle sera sur le pied de guerre.

ALLEMAGNE.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*:

Nous apprenons à l'instant que l'Albanie est dans un état d'insurrection complète. La ruse que le grand-visir a employée dernièrement pour massacrer les chefs albanais a exaspéré tous les esprits.

Le *Correspondant de Hambourg* contient ce qui suit:

DES FRONTIERES DE LA HONGRIE, 12 *nov.*—Depuis que la députation des états de la Hongrie, qui a assisté au conseil secret de sa majesté, a déclaré, au sein de l'assemblée des états, qu'elle était convaincue de la nécessité d'un recrutement, et s'est même servie de ces expressions: *que les circonstances actuelles étaient les mêmes que celles de l'année* 1796, tout prend dans ce royaume l'aspect guerrier. Outre le vote d'une levée de 50,000 hommes dont 28,000 seront immédiatement appelés sous les armes, et les 22,000 autres resteront en disponibilité, les états ont déclaré au roi que, dans le cas où les circonstances politiques exigeraient une seconde levée, chaque demande du gouvernement serait satisfaite aussi complètement que le permettraient les forces de la Hongrie. En même temps la noblesse hongroise a demandé la permission de s'exercer aux armes, afin de se tenir prête, si le cas l'exigeait, à conduire une levée en masse. (*Gazette d'Augsbourg.*)

FRANCE.

Paris, 28 *novembre*.

La plus grande activité règne dans les ateliers de la guerre. On assure qu'au 15 décembre prochain il y aura 250,000 fusils prêts à être livrés.

HAVRE, 24 novembre,

Correspondance particulière du journal du Havre.

Depuis deux jours, le bruit circulait tout bas que des troubles graves avaient éclaté à Berlin, et que l'intervention prussienne dans les affaires belges se trouvait entravée par les mêmes raisons qui avaient arrêté l'intervention anglaise. Des lettres reçues aujourd'hui des bords du Rhin confirment ces nouvelles.

—Nous apprenons, par une personne qui arrive de Londres, que M. de Bourmont a quitté cette ville pour se rendre à Holyrood, où il était impatiemment attendu. On pensait qu'il faisait ce voyage pour concerter le mode d'une contre-révolution, dont l'exécution devait être prochaine.

A Saint-Vigor-d'Imonville, près de St.-Romain, on voit encore un calvaire au haut duquel se croisent deux pavillons blancs. Un de nos concitoyens ayant fait remarquer au maire de la commune l'inconvenance qu'il y avait à conserver de tels insignes, le maire a répondu, pour justifier sa faiblesse ou sa négligence, que les empreintes religieuses faites sur ces drapeaux étant noires, il fallait que le fond restât blanc pour les faire ressortir mieux. *Mais pourquoi*, lui a objecté notre concitoyen, *n'auriez-vous pas conservé ces mêmes empreintes noires sur la partie blanche du drapeau tricolore*? Le fonctionnaire qui sait fort bien qu'il y a du blanc dans le drapeau national, n'a rien répondu à cette observation.

Ces grossières subtilités, à la faveur desquelle des fonctionnaires abusés croient pouvoir donner le change à l'opinion publique des campagnes, ne sauraient plus être excusées. Il est temps de se conformer enfin sans raucune à l'ordre de choses établi. Nous avons déjà fait remarquer combien il était inutile et même dangereux aujourd'hui de vouloir perpétuer par d'aussi misérables moyens, des souvenirs auxquelles il faut à toute force renoncer. Quelle serait la position des maires récalcitrans s'ils étaient réduits un jour devant leurs administrés à recevoir la visite sévère de quelques compagnies de garde nationale? Dans quelques communes des magistrats imprudens avaient laissé subsister ces ordonnances de juillet que leur faiblesse les avait conduits à faire placarder. Il a fallu que les habitans eux-mêmes les arrachassent avec fureur. Qu'ont-ils gagné, nous le leur demandons, à se rendre odieux pour si peu de chose, à leurs concitoyens? C'est tout bonnement un acte violent de désapprobation qu'ils ont réduit les habitans à exercer contre leur ancienne autorité. Ce n'est pas ainsi que nous nous y sommes pris, nous autres constitutionnels, pour en venir à la révolution du 29 juillet. Le ridicule disparaissait devant nos moyens; mais nous avions aussi tout un peuple pour nous, et les carlistes n'ont pour eux que leur perfidie et leur pusillanimité.

COMMERCIAL.

EXTRAIT DU NEW-ORLEANS PRICE-CURRENT, *du samedi 22 janvier.*

COTON.—Arrivé depuis le 14 du courant, de la Louisiane et du Missipi 8,556 balles, d'Alabama et du Tennessée 6,464, du lac Pontchartrain 146; en tout, 15,166 balles. Expédié en même temps, pour Liverpool 7,679, pour Greenock 2,494, pour le Havre 2,127, pour New-York 1,759, pour Boston 1,173, pour Philadelphie 114, pour Providence (R. J.) 833; en tout, 16,479; ce qui fait une diminution de 1,313 balles, et nous laisse un approvisionnement de 41,738, y compris tout ce qui est à bord des navires non expédiés depuis le 20 du courant. Le marché est toujours dans le même état, et les prix restent fermes, sans aucun changement, à nos cotes de la semaine passée. Les ventes de la semaine n'ont pas été de moins de 10,000 balles, et ont peut être été jusqu'à 12,000. Il s'est fait de petites ventes de Tennessée à 9 cents, et quoique les arrivages de la semaine aient été considérables, les affaires qui se font dans cette qualité ne sont pas de nature à nous servir de bases pour établir nos cotes.

Classification de Liverpool.

Ordinaire	8 à 8½	
Moyen	8¾	
Beau	9 à 9¼	bonne demande
Bon à beau	9½ à 9¾	
Bon à fin	10 à 10½	

SUCRE, *sur les habitations.*—Nous avons appris des ventes de 5 à 5½ cents, pour les bonnes qualités; mais cet article languit plutôt qu'autre chose, à l'un et l'autre prix. Sur la Levée, en ville, il se vend chaque jour, en petits lots, de 5 à 5½ cents. Expédié cette semaine, pour New York 65 bts., pour Philadelphie 1118 bts. et 194 bls., pour Charleston 466 bts. et 2 bls., pour Boston 25 bts., pour Norfolk 91 bts. et 8 bls., pour Alexandrie 132 bts.; en tout, 1917 bts. et 204 bls.

MELASSE, *sur les habitations.*—Il se fait toujours une assez grande quantité de ventes à 15 cents; il s'en est vendu, par occasion, à 14 cents, les habitants n'ayant pas les vases nécessaires pour conserver cet article, ou par quelque autre cause inconnue. Expédié cette semaine, pour N. York 365 bts. et 340 bls., pour Philadelphie 40 bts., pour Charleston 123 bts. et 30 bls., pour Boston 40 bts., et 340 bls., pour Norfolk 20 bts., pour Alexandrie 143 bts. et 20 bls., et pour Providence (R. I.) 42 bls.; en tout, 691 bts. et 812 bls.

TABAC.—Il ne s'est fait aucune vente cette semaine. Arrivé, 606 bts. Expédié, pour N.-York 100, pour Boston 22, pour Philadelphie 2. Les prix sont nominaux, et il ne se fait que très-peu de demandes en marché. En balles, il s'est vendu $3,50 les 100 liv.

FARINE.—Le prix, pendant cette semaine, a été assez généralement de $4,75, qu'on demande encore, mais qu'on n'obtient pas très-facilement. Les boulangers ont payé 5 des quantités estimées. Ce qui en a été acheté pour l'exportation, s'embarque promptement; on en a expédié pour Liverpool et le Hâvre.

WHISKEY.—Les dernières ventes, à notre connaissance, se sont faites à 28 cents; on en demande maintenant 29, prix qui a été obtenu pour les bonnes qualités. Bonne demande.

BLANC DE BALEINE.—L'approvisionnement en première main est peu considérable, et cet article est en bonne demande à 26 cents, pour le Nantucket, et 27 cents le New-Bedford.

BOIS DE CAMPECHE.—Il en est arrivé cette semaine plusieurs cargaisons du Mexique. La dernière vente était de 22 tonx., à $22.

CHAUX.—Le dernier arrivage de Rhode Island, de 320 bques., s'est vendu de $1,37½ à $1,50, par petits lots.

PLOMB *en saumon.*—La dernière vente, de 10 à 15 tonx., s'est faite au prix de $3,45; cette quantité ayant été apportée pour lest, ne peut servir de base à nos cotes. Le marché n'est pas du-tout stable, et nous cotons $3,40, prix que, sans aucune autorité particulière, nous considérons comme étant celui du marché.

RIZ.—Nous apprenons qu'il y a eu quelque changement dans les prix; celui des dernières ventes a été de $3 les 100 liv.

CAFE.—Des ventes de Havane, très-bonne qualité, se sont faites à 10¼ et 11¼; le *Rio* à 10 cents; toutes ces qualités sont en demande.

FRET.—Les navires chargés s'expédient sans délai, et il y a peu d'arrivages. Le taux, cependant, reste le même jusqu'ici, excepté qu'un chargement de farine pour Liverpool, s'est fait à 5s. 10d. le baril; et pour le Havre, à $1.30. On embarque du tabac pour N. York à $7.50 le bt.

Exportation des Sucre et Melasse, du port de la Nouvelle-Orléans, depuis le 1er. Octobre 1830, à l'exception de la Mobile, Pensacole, &c.

EXPÉDIÉ D'ICI A	SUCRE. Bcts.	SUCRE. Bls.	MELASSES. Bcts.	MELASSES. Bls.
New-York,	5674	192	3563	2362
Philadelphie,	3124	521	248	164
Norfolk,	341	17	21	26
Charleston,	2025	214	260	461
Baltimore,	4104	38[illegible]	777	117
Boston	565	6	65	489
Savannah,	710	60	107	70
Providence,	....	1	....	192
Petersburg (Ve.)	19	15	....	....
Richmond, (Ve)	110	....	3	68
Bristol, (R.)	....	....	....	....
Alexandria,	327	3	202	89
Portsmouth, N. H.	....	3	....	3
TOTAL	19998	1417	5340	4011
Saison dernière,	5602	253	1428	925
Saison d'avant,	20437	74	3355	845

LES souscripteurs de la pétition à la législature pour une banque consolidée pour la ville de la Nouvelle-Orléans, sont engagés de se réunir lundi 24 à 6 heures du soir, dans la salle de Bal de Mr. J. Davis, pour nommer un comité pour la dite institution. 24 janv.—2

ARRIVAGES, EXPORTATIONS ET APPROVISIONNEMENS DE TABAC,
Des huit dernières années, du 1er. Octobre 1830 jusqu'à cette date.

ANNÉE.	Arrivés. boucts.	Export. boucts.	Appro. boucts.
1830-31,	121544	89811	41738
1829-30,	104350	60881	44082
1828-29,	91941	55727	41079
1827-28,	98867	72847	36191
1826-27,	83452	56692	29790
1825-26,	45710	29780	19677
1824-25,	77582	39717	39356
1823-24,	47149	29835	20183
1822-23,	43002	30119	24834

ARRIVAGES, EXPORTATIONS ET APPROVISIONNEMENS DE COTON,
Des huit dernières années, du 1er. Octobre 1830 jusqu'à cette date.

ANNÉES.	Arrivés.	Export. Balles.	Appro. Balles.
1830-31,	[illegible]	6420	3539
1829-30,	919	4806	352
1828-29,	400	659	389
1827-28,	566	5037	1971
1826-27,	569	1984	437
1825-26,	22	559	795
1824-25,	596	646	597
1823-24,	1493	2284	761
1822-23,	162	5782	7005

ETAT DU COTON.

Existences au 1er. Oct. 1830—balles.		9505
Arrivé cette semaine	15166	
Arrivé auparavant	106378	121544
		131049
Exporté cette semaine	16479	
Exporté auparavant	72832	89311
Sur place, y compris ce qui se trouve à bord des bâtimens non-expédiés		41738

ÉTAT DU TABAC.

Existence au 1er. Oct. 1830—boucauts		9176
Arrivé cette semaine	606	
Arrivé auparavant	177	783
		9959
Exporté cette semaine	124	
Exporté auparavant	6296	6420
Sur place, y compris ce qui se trouve à bord des bâtimens non expédiés.		3539

NÉCROLOGE.

Est décédé sur son habitation dans la Paroisse St. Jean Baptiste, samedi soir 22 court., M. NORBERT BOUDOUSQUIE, ce vertueux citoyen laisse une femme respectable et de nombreux enfans dans la douleur la plus profonde. Son corps a été transporté hier en cette ville pour être inhumé à côté de celui d'une fille chérie. Ses funérailles auront lieu ce matin à 10 heures; son corps sera exposé chez Mr. Martin Blache, rue du Rempart, entre celles St. Anne & Dumaine. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister.

NOUVELLE-ORLÉANS, 24 janvier 1831.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Wm. Budger, Thompson, Havre, Perret & Charbonnet.
Brick Ulysses, Hall, New-York, Bedford & Summer.
Goël. Splandid, Day, Mobile, Capitaine.
Goël. Juanita, Braud, Tampico, Lizardi frères.
Goël. Amelia, Campbell, Mobile, T Toby
Bateau Nun, Baker, Brasoria, J W Breedlove.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Florida, Leech, ayant mis en mer le navire John Hall et amené la Primera de Mahon, la Venus et le Pelican. Rien en vue en dehors de la barre et rien de nouveau dans le fleuve.

Bateau de remorque Porpoise, Longcope, de la passe S. O. ayant mis en mer le navire Mars et amené la barque Hercules et le brick Planter. Tous les batimens à la Balise ont mis en mer le 22. Il n'y avait aucun navire en vue.

Barque Hercules, Longcope, New-York, à S P Morgan & co.
Brick Planter, Allen, Martinique, sur lest.
Brick Primera de Mahon, Vinent, Havane.
Goël. Venus, Choate, Rio-Grande.
Goël. Pelican, Guerra, Tampico.
Bat. à vap. Souvenir, Streck, Lafourche.
Bat. à vap. Pocahontas, Strong, Bayou Sarah
Bat. à vap. Coosa, Cain, Bayou Sarah.

Bateau-à-vapeur Constitution, Hewes, Louisville avec un chargement de porc, farine, &c. pour les noms des consignataires de ce bateau et des autres, voyez la partie anglaise.

Bateau-à-vapeur Saratoga, Pattison, Natchitoches, avec du coton.

Nouveau bateau-à-vapeur Convoy, Reeder, Cincinnati, avec un chargement assorti.

Bateau-à-vapeur Philadelphie, Miller, de Cincinnati, avec un chargement assorti.

Un bateau du Bayou-Bœuf avec 328 balles coton à Wilkins & Linton, Tolédano & Gaillard.

MEMORANDA.

Le navire français la Zilia, est parti de Bordeaux pour ce port le 19 novembre.

Partis de Liverpool pour ce port, 3 déc. le Thomas, Curray; le 5, l'Adeline, Parker; l'Agnes & Ann, Martin.

Parti de Deal pour ce port, 2 décembre, la Virginia, de Londres.

Arrivé d'ici à Philadelphie, brick Select, Conklin; parti pour ce port, le Wm. Henry, Johnson.

Arrivé d'ici à Baltimore, 1er. janvier, la Catherine, Stevens.

Théâtre d'Orléans.

MARDI, 25 *JANVIER* 1831.
Seconde représentation de
Mr. ARISTIPPE
ATHALIE,
Tragédie de Racine, dans laquelle Mr. Aristippe jouera le rôle de JOAD.
Suivi de
Le Bouffe & le Tailleur,
Opera en un acte, paroles du St. Just, musique de Gaveaux.

JE crois de mon devoir d'informer le public, que l'avis qui a paru dans le *Courrier* du 21 et du 22 du présent, dans l'affaire de Simon Meilleur contre ses créanciers, n'est qu'à l'effet d'obtenir un réglement avec M. Joachim Bermudez, syndic des créanciers; ayant payé mes créanciers, je me suis adressé à la Cour de Paroisse afin de forcer Mr. J. Bermudez de rendre compte de sa gestion depuis juillet 1819.
24 jan—2 SIMON MEILLEUR.

SALLE D'ORLEANS.
Samedi prochain, 29 Janvier,
Grand Bal Paré
ET MASQUÉ.
Dans lequel on n'admettra que les dames qui auront reçu des billets d'invitation: aucun billet de dame ne sera délivré le soir du bal.
Les cavaliers en souscrivant paieront leur billet—$1 50. 24 jan.

SALLE D'ORLÉANS.
AVIS.—Mr. E. BERTUS a l'honneur d'informer le public qu'il donnera lundi 31 Janvier 1831, à son bénéfice un **GRAND BAL PARÉ** précédé d'un **BAL D'ENFANS**, qui commencera à 6 heures et finira à 9. Le grand bal aura lieu immédiatement après.
21 jan

SUCRE BLANC de la Havane.—100 caisses, qualité supérieure, à vendre par
11 jan. *J. W. ZACHARIE & CO.*

POUR VERA-CRUZ—La goëlette NANCY, capit. Miner. Cette goëlette a été construite il y a 18 mois, est d'une marche supérieure et peut prendre charge. Pour plus amples détails, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis, ou bien à
29 janv J. W. ZACHARIE & co.

POUR BOSTON (*Paquebot.*)
Le beau navire fin voilier et chevillé en cuivre HELEN MAR, capitaine Holmes, est prêt à prendre charge, et comme il a une partie de son fret engagée, il sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou bien à
17 jan. STETSON & AVERY.

POUR PORTSMOUTH (N. H.)
Le brick chevillé en cuivre PROGRESS, capitaine Hewett, a besoin de 50 tonneaux de fret lourd pour le dit port. S'adresser au capitaine à bord, ou bien à
17 jan. STETSON & AVERY.

POUR LIVERPOOL.
Le navire (A. 1.) MOUNT VERNON, cap. Foster, aurait besoin d'environ 400 balles pour compléter sa cargaison. S'adresser à W. G. HEWES,
17 jan. rue du Camp, no. 9.

POUR BOSTON.
Le navire (A. 1.) HELVETIA, cap. Miner, qui est revenu dans le port pour compléter sa cargaison, peut prendre encore de 150 à 200 balles coton, en s'adressant promptement aux armateurs.
15 jan. *T. NICOLET & CO.*

POUR BOSTON.
Le navire (A 1) CABINET, capitaine Tappan, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. S'adresser à bord, ou à
13 janv *LINCOLN & GREEN.*

POUR LA HAVANE.
La goëlette fine voilière GENERAL GEDDES, Cap. Hague, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédiée sans délai.—Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou bien à
12 jan. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR CHARLESTON (C. S.)
La belle goëlette, fine voilière MARY, capitaine Weeks, a besoin de quelque fret léger pour compléter son chargement, et sera expédiée sans délai. Pour fret ou passage, ce bâtiment ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou bien à
12 jan. J. W. ZACHARIE & Co.

DEMANDE.
Un bâtiment pouvant porter de 4 à 500 boucauts de sucre, pour un port du Nord. S'adresser à
PERRET et CHARBONNET.
7 jan. Rue Toulouse, no. 56.

A FRETER.
Le beau brick ELIZA, capitaine Perry, prendra environ 200 boucauts de sucre. S'adresser à
6 janvier Wm. G. HEWES.

POUR ST. YAGO DE CUBA.
(*Passage seulement.*)
La belle goël. UNITED-STATES, capitaine Creaghead, partira pour le susdit port, dans quelques jours. S'adresser à bord, vis-à-vis des Magasins Bleus. 30 déc.

SALLE DE BAL,
Encoignure des rues Bourbon et d'Orléans.
Mercredi prochain, 26 *Janvier* 1831.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Prix d'entrée, cavalier $1.
Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. ☞Les cavaliers trouveront un bureau pour y déposer leurs cannes et manteaux.
24 janv—3

12 BARILLETS jaune de chrome, 6 do. bleu de Prusse, 40 do. peinture noire 20 do. vert foncé, 10 do. blanc de céruse à l'huile, une livre et demie mastic broyé, en débarquement du navire Russell et à vendre par
P. B. PENNY.
19 jan. Rue Bienville, No. 28.

PEAUX DE CHEVREUIL.
21 balles peaux de chevreuil, reçues par le bateau à vapeur Cumberland, et à vendre par
15 jan. *STETSON et AVERY.*

EN débarquement du brick Montano, et à vendre au no. 39, rue de la Levée,
100 balles Foin de Meadaw
10 barils cidre première qualité.
15 jan. *THOMSON & GRANT.*

PORC, GRAISSE, BEURRE, CORDAGES.
70 barils porc prime; 15 do. cargo do.; 250 barillets graisse; 237 barillets beurre frais; 52 rouleaux corde d'emballage, en déchargement du bateau à vapeur Cincinnatian, à vendre par [15 jan.] *STETSON et AVERY.*

150 BARILS Porc mess inspecté, 40 do. Huile de lin, 275 barils et 50 demi-barils Farine fraîche, 50 barrillets Beurre de l'Ohio, reçus et à vendre par
13 jan STETSON & AVERY.

TOILE à voile de Russie ayant droit à la remise des droits, à vendre par
13 janv Wm. G. HEWES, rue du Camp

200 rames papier à enveloppe, et 70 dito à écrire, à vendre par
13 janv *LINCOLN & GREEN.*

DE LA TOILE à voile, ayant droit à la remise des droits, à vendre par
13 janv Wm. G. HEWES, rue du Camp

VERRERIE.
100 caisses caraffes, verres à boire de différentes formes, chandeliers, &c. ayant droit à la remise des droits, à vendre par
11 jan. *J. W. ZACHARIE & CO.*

SEL DES ILES TURQUES.
500 sacs, de deux boisseaux chaque, à vendre par
11 jan. *J. W. ZACHARIE & CO.*

A VENDRE.
175 boucauts très beau sucre sur l'habitation de mde. Livaudais. S'adresser à
11 jan. *H PERRET & CHARBONNET.*

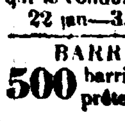
IL s'est échappé de l'écurie publique de G. B. Fauchet, rue Royale, No. 176, un jeune CHEVAL américain à tous crins, sous poil bai, âgé de 4 ans, très maigre et élancé; cet animal n'a jamais été ferré.
Une récompense sera donnée à la personne qui le conduira à l'écurie susdite.
22 jan—3.

BARRIQUES (*à melasse*) VIDES.
500 barriques (à melasse) vides, cerclées et prêtes à être remplies, à vendre par
ALPHEUS GURNEY.
22 jan. Rue Gravier, No. 62.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, 11 janvier 1831—Présent l'hon. Jas. Pitot.—John Clark contre ses créanciers. Sur motion de J. A. Maybin, esq., avocat de G. Hewes, syndic des créanciers de l'insolvable John Clark, et en enrégistrant un Tableau de Distribution relatif à cette affaire:—Il est ordonné par la Cour, que les créanciers du dit John Clark, et toutes personnes y intéressées, aient à déduire d'ici au lundi 24 du présent mois, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le dit Tableau de Distribution ne serait pas approuvé et homologué, la liquidation opérée en conséquence, et le syndic déchargé de sa responsabilité. Je certifie ce que dessus. J. B. BLOSSMAN.
12 jan—9 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. MOSSY.
IL sera vendu, mardi 25 du courant, au magasin d'encan,
50 pièces cordages goudronés.
1 boucaut Ferblanterie, 24 jan.

PAR T. MOSSY.
SAMEDI 5 Février prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett.
Une quantité de TERRAINS situés dans le bas de la ville, faisant partie de l'habitation appartenant et occupée par Mr. Manuel Andry, attenant d'un côté à la propriété des Dames Ursulines, et de l'autre à celle de Mr. Lesseps.
Conditions:—Payables à un, deux et trois ans de terme. On pourra prendre connaissance du plan au magasin d'Encan. 22 jan

PAR T. MOSSY.
MARDI, 25 du courant, il sera vendu, au magasin d'encan, à 10 heures du matin, une Facture de Quincaillerie, savoir: haches, herminettes, verroux à ressort, pioches, acier en fagots, passe-partout, égoïnes, garde-feu en cuivre, chenets, &c. 21 janv

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu Lundi 24 du courant, à midi, à la bourse Hewlett,
UN LOT DE TERRE situé rue de la Douane, Est et Sud Ouest, entre les rues Royale et Chartres, ayant 28 pieds 10 pouces ½ de face à ladite rue de la Douane, sur 60 pieds de profondeur (mesure française.) Il existe sur ce terrain une MAISON construite en briques de 4 appartemens, couverte en merrains, cuisine. De plus une petite MAISON de 4 appartemens, couverte en ardoises, puits en briques; la cour carrelée.
Condition de la vente:—$3.000 comptant et la balance à un an, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
☞L'acte de vente sera passé pardevant Mr. C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 jan—6

ETAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE ST. CHARLES
COUR DES PREUVES.—Le Mardi 25 Janvier prochain, à 9 heures du matin, sur l'habitation ci-après decrite, il sera vendu à l'encan public par le juge soussigné, les objets mobiliers et immobiliers appartenant à la succession de Dame Marie Joseph Bourgeois, veuve de M. François Brou et consistant
1o. En une HABITATION située en cette paroisse sur la rive droite du fleuve, à environ dix lieues au-dessus de la Nlle.-Orléans; cette propriété qui sera vendue avec quinze arpens de cannes non en matelas, est bornée dans sa partie supérieure par l'habitation de M. Abraham Bourgeois, dans sa partie inférieure par celle de M. Zenon D'Arnsbourg et mesure cinq arpens de face au dit fleuve, sur quatre-vingt de profondeur.
NOTA.—La portion de sucrerie appartenant à la dite succession et dont la totalité est au profit indivise par tiers avec M. Abraham Bourgeois et mad. veuve Toulzane, sera vendue séparément quoique la susdite sucrerie se trouve en partie construite sur l'habitation sus-mentionnée. Et l'acquéreur ne pourra être tenu d'enlever la portion vendue que six mois après le jour de la vente.
Les diverses bâtisses qui quoique dans la cour de l'habitation n'appartiennent pas à la succession, ne seront par conséquent pas vendues; on les désignera le jour de la vente et les propriétaires de ces bâtisses ne pourront aussi être tenus de les enlever que six mois après la dite vente.
2o. Vingt Esclaves des deux sexes et de différens âges.
3o. Treize Chevaux, cinq paires de Bœufs de tire et deux vaches.
4o. Des Charrues, des Harras et autres objets pour l'exploitation de l'habitation.
5o. L'argenterie, le linge et les meubles de la maison.
Conditions:—Les objets de nature mobilière, payables en mars 1832; l'habitation, les esclaves et la portion de sucrerie seront payables un tiers en mars 1832, un tiers en mars 1833 et un tiers en mars 1834, le tout sur billets endossés à satisfaction et hypothèque sur les immeubles jusqu'à parfait paiement.
Les frais d'actes de vente, d'hypothèque, de quittance, &c. à la charge des acquereurs.
Paroisse St. Charles, le 20 dec. 1830.
J. M. MOREL GUIRAMAND,
27 dec—10,2ps Juge.

AVIS.—Le soussigné désirant régler le affaires de son bureau pour l'année dernière, invite les personnes qui peuvent avoir quelques intérêts à régler soit avec lui, ou aucun de ses députés de vouloir bien le faire dans le plus bref délai, en lui faisant connaître la nature et le montant de leur reclamation.
21 jan. L. LAUNOY, Not. P.

TOILE à voile de Russie.—50 pièces reçues par le navire Henry-Lee, ayant droit à la remise des droits, à vendre par
Wm. G. HEWES.
20 jan. No. 9, rue du Camp.

TOILE à voile de Ravens, de qualité supérieure, à vendre par Wm. G. HEWES
20 jan. No. 9, rue du Camp.

PEAUX de Buffle, à vendre par
20 jan. J. MAGER.

SACS & TOILES D'EMBALLAGE.
300 sacs à sel de double tresse: 75 rouleaux toiles d'emballage, à vendre par
17 jan. *J. W. ZACHARIE & CO.*

TRAITES SUR PARIS à vendre par
18 jan. *W. ROUMAGE.*

EN débarquement du bateau-à-vapeur *Red-River*, les objets ci-après, provenant de la fonderie de MM. S. et J. Stacker, au Tennessee:
Moulins à sucre horizontaux et perpendiculaires, de grandeurs différentes et d'un genre approuvé.
Chaudières à sucre, de 24 à 80 pouces.
Grillages en fer et bouches de fourneaux.
A vendre par Wm. M STWART.
20 jan. Rue Conti, No. 26.

A VENDRE par le soussigné, à un prix modéré, les articles suivans, reçus par le navire Pagoda, du Hâvre, et ayant droit au drawback: et convenables aux marchés mexicains, savoir:
Dix balles drap d'Elbeuf, couleurs assorties, deux balles Mouchoirs imprimés, indiennes; une caisse d'alpine noire; une caisse dito diverses couleurs; une caisse satin noir et autres couleurs; une caisse satin; une dito levantine; une dito rubans; une dito mousseline; une do mouchoirs coton; et 10 do soie à coudre, couleurs assorties.
Environ 80 barriques de bon Vin vieux, depuis deux ans dans le pays.
Plus: 80 et quelques caisses de vin rouge, très vieux, et depuis deux ans dans le pays.
BAPTISTE AZARETO.
11 jan.—☞ Encoignure Esplanade et Levée

UNE dame Française desirerait trouver à s'employer dans une famille comme institutrice, en ville ou à la campagne; on obtiendrait tous les renseignemens satisfaisants à son égard, en s'adressant chez M. Zenon Cavelier, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre. 20 jan—☞

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse St. Jean-Baptiste*—COUR DES PREUVES. Attendu qu'Anacharsis Luminais, domicilié dans cette paroisse, nommé par décret de cette cour administrateur de la succession de feu F. Louis Trouard, n'a pas fourni le cautionnement requis par la loi en sa dite qualité;
Avis est par le présent donné à toute personne désirant être nommée administrateur de la dite succession, et y ayant qualité, de se présenter pardevant cette honorable Cour en requête dans les 15 jours qui suivront la date du présent.
Paroisse St. Jean-Baptiste, 5 janv. 1831.
7 jan—15 Signé, T. LEBLANC, juge.